

# REGLEMENT

## Master Classes 2017

**Clôture des inscriptions : 20 juin 2017**

**Article 1** - Les master classes sont ouvertes aux participants souhaitant bénéficier du conseil de professionnels de renom, préparer les concours internationaux, l'entrée en conservatoires supérieurs et grandes universités, se perfectionner. Les amateurs de bon niveau peuvent également participer aux master classes.

### CALENDRIER, ORGANISATION

#### Art. 2 -

Session 1 : Arrivée à Val d'Isère le dimanche 23 juillet, départ le dimanche 30 juillet.

Session 2 : Arrivée à Val d'Isère le dimanche 30 juillet, départ le dimanche 6 août.

Session 1 et 2 : Arrivée à Val d'Isère le dimanche 23 juillet, départ le dimanche 6 août.

#### Différentes formules :

1 session en formule « Classique » correspond à une base de 3 heures de Master classes.  
1 session en formule « Intensive » correspond à une base de 5 heures de Master classes.  
2 sessions en formule « Classique » correspondent à une base de 7 heures de Master classes.  
2 sessions en formule « Intensive » correspondent à une base de 9 heures de Master classes.

#### NB : Musique de chambre :

La musique de chambre en tant que discipline principale permet le cumul du nombre d'heures de la formule choisie :

Ex :

- Un Trio
- En Formule classique
- Sur 1 session

= 9 heures de Master classes pour l'ensemble du trio.

#### IMPORTANT :

- Aucun étudiant ne sera admis en stage sans avoir réglé l'intégralité du coût du stage (accès à la master classe, à l'hébergement, à la restauration et à l'intégralité des manifestations comprises dans le package).

- Les stagiaires seront accueillis, le jour de leur arrivée, au Centre des Congrès Henri Oreiller (voir dates mentionnées ci-dessus) à partir de 14h.

Les stagiaires arrivant en dehors de ces horaires doivent impérativement prévenir l'administration 72h à l'avance par courriel à [contact@academiemusicale-valdisere.com](mailto:contact@academiemusicale-valdisere.com) (objet "IMPORTANT : ARRIVEE").

## TARIFICATION

**Art. 3** - L'Académie propose plusieurs formules tarifaires :

- Pour 1 stagiaire adulte
- Tarif groupe
- Pour 1 stagiaire mineur + accompagnant(s) - « package famille »
- Master classes seules

- Pour 1 stagiaire adulte :

### **«A la carte» - appartement / sans les repas :**

- 2 à 3 stagiaires logés en appartement
  - 7 nuitées pour 1 session : du 23 au 30 juillet 2017 (départ le 30/07 avant 10h) / du 30 juillet au 6 août 2017 (départ le 6/08 avant 10h),
  - 14 nuitées pour 2 sessions : du 23 juillet au 6 août 2017 (départ le 6/08 avant 10h).
- Repas non compris
- Option repas du midi : 72 euros
- Option repas du soir : 84 euros
- Le stagiaire doit prévoir ses draps et serviettes de toilette
- Une caution sera demandée
- Le stagiaire qui le souhaite peut être hébergé en studio individuel, sur demande et moyennant un supplément tarifaire.

### **«A la carte» - hôtel + petit déjeuner :**

- Hébergement en Hôtel (chambre twin soit 2 personnes par chambre)
  - 7 nuitées pour 1 session : du 23 au 30 juillet 2017 (départ le 30/07 avant 12h) / du 30 juillet au 6 août 2017 (départ le 6/08 avant 12h),
  - 14 nuitées pour 2 sessions : du 23 juillet au 6 août 2017 (départ le 6/08 avant 12h).

Le stagiaire qui le souhaite peut être hébergé en chambre individuelle, sur demande et moyennant un supplément tarifaire.

- Uniquement le petit déjeuner (les repas du midi et du soir ne sont pas compris)
- Option repas du midi : 72 euros
- Option repas du soir : 84 euros
- Draps et serviettes de toilette fournis

### **«Tout compris» - hôtel + petit déjeuner/ repas du midi et du soir :**

- Hébergement en Hôtel (chambre twin soit 2 personnes par chambre)
  - 7 nuitées pour 1 session : du 23 au 30 juillet 2017 (départ le 30/07 avant 12h) / du 30 juillet au 6 août 2017 (départ le 6/08 avant 12h),
  - 14 nuitées pour 2 sessions : du 23 juillet au 6 août 2017 (départ le 6/08 avant 12h).

Le stagiaire qui le souhaite peut être hébergé en chambre individuelle, sur demande et moyennant un supplément tarifaire.

- Petit déjeuner, repas du midi et du soir (restauration)
- Draps et serviettes de toilette fournis

**Toutes les formules comprennent :**

- Les cours (selon la formule choisie : «Classique» ou «Intensive»)
- La logistique : instruments, encadrement, pianistes accompagnateurs \*, salles de répétition, mise à disposition d'1 studio de travail individuel pour un minimum de 4 heures par jour, ...etc
- L'accès aux autres cours en tant qu'auditeur libre
- L'accès gratuit aux concerts des artistes
- Les concerts et auditions de fin de stage
- Accès aux autres concerts et manifestations de l'Académie (dans la limite des places disponibles),
- Remise d'une attestation de participation (sur demande),

- Tarif groupe :

**A partir de 4 stagiaires logés en appartement :**

**La formule comprend :**

- L'hébergement en appartement (à partir de 4 stagiaires)
  - 7 nuitées pour 1 session : du 23 au 30 juillet 2017 (départ le 30/07 avant 10h) / du 30 juillet au 6 août 2017 (départ le 6/08 avant 10h),
  - 14 nuitées pour 2 sessions : du 23 juillet au 6 août 2017 (départ le 6/08 avant 10h).
- Repas non compris
- Option repas du midi : 72 euros
- Option repas du soir : 84 euros
- Les cours (selon la formule choisie : «Classique» ou «Intensive»)
- La logistique : instruments, encadrement, pianistes accompagnateurs \*, salles de répétition, mise à disposition d'1 studio de travail individuel pour un minimum de 4 heures par jour, ...etc
- L'accès aux autres cours en tant qu'auditeur libre
- L'accès gratuit aux concerts des artistes
- Les concerts et auditions de fin de stage
- Accès aux autres concerts et manifestations de l'Académie (dans la limite des places disponibles)
- Remise d'une attestation de participation (sur demande)
  
- Le stagiaire doit prévoir ses draps et serviettes de toilette
- Une caution sera demandée

- Pour 1 stagiaire mineur + accompagnant(s) - « package famille »

**«A la carte» :** (Nombre de places limité)

- Hébergement en appartement
  - 7 nuitées pour 1 session : du 23 au 30 juillet 2017 (départ le 30/07 avant 10h) / du 30 juillet au 6 août 2017 (départ le 6/08 avant 10h),
  - 14 nuitées pour 2 sessions : du 23 juillet au 6 août 2017 (départ le 6/08 avant 10h).
- Option repas du midi : 72 euros par personne, pour 6 repas

- Option repas du soir : 84 euros par personne, pour 7 repas  
Le stagiaire + accompagnant(s) devront préciser s'ils choisissent les repas du midi ou du soir.
- Option repas du midi et du soir : 156 euros par personne, pour 13 repas
- Le stagiaire et son (ses) accompagnant(s) doivent prévoir draps et serviettes de toilette
- Une caution sera demandée

**NB : Pour les familles qui ne prennent pas d'option repas mais qui souhaitent partager le 1er repas du soir (jour d'arrivée) avec l'Académie (professeurs, stagiaires et staff) :**

il est possible de le faire en réservant auprès du Secrétariat, 1 semaine avant le jour d'arrivée (à l'adresse suivante : [contact@academiemusicale-valdisere.com](mailto:contact@academiemusicale-valdisere.com)), le montant du repas devra être réglé, sur place, auprès du restaurateur qui prévoit un menu 2 plats « Académiciens ».

### **«Tout compris» :**

- Hébergement en hôtel
  - 7 nuitées pour 1 session : du 23 au 30 juillet 2017 (départ le 30/07 avant 12h) / du 30 juillet au 6 août 2017 (départ le 6/08 avant 12h),
  - 14 nuitées pour 2 sessions : du 23 juillet au 6 août 2017 (départ le 6/08 avant 12h).
- Petit déjeuner, repas du midi et du soir (restauration)
- Draps et serviettes de toilette fournis

- **Master classes seules (sans hébergement ni restauration) :**

Cette formule exclut l'hébergement et la restauration.

Le jour d'arrivée, pour le 1er repas du soir :

Si le stagiaire souhaite partager le 1er repas du soir avec l'Académie (professeurs, stagiaires et staff), il est possible de le faire en réservant auprès du Secrétariat, 1 semaine avant le jour d'arrivée (à l'adresse suivante : [contact@academiemusicale-valdisere.com](mailto:contact@academiemusicale-valdisere.com)), le montant du repas devra être réglé, sur place, auprès du restaurateur qui prévoit un menu 2 plats « Académiciens ».

### **Toutes les formules comprennent :**

- Les cours (selon la formule choisie : «Classique» ou «Intensive»)
- La logistique : instruments, encadrement, pianistes accompagnateurs \*, salles de répétition, mise à disposition d'1 studio de travail individuel pour un minimum de 4 heures par jour, ...etc
- L'accès aux autres cours en tant qu'auditeur libre
- L'accès gratuit aux concerts des artistes
- Les concerts et auditions de fin de stage
- Accès aux autres concerts et manifestations de l'Académie (dans la limite des places disponibles),
- Remise d'une attestation de participation (sur demande),

\* Des pianistes sont là pour accompagner les classes. Il est fortement recommandé, dans le cas d'une œuvre difficile, de fournir la partition au pianiste dès le début du stage.

Attention :

- Le jour d'arrivée :  
Les stagiaires sont attendus, au secrétariat du Centre des Congrès Henri Oreiller à partir de 14h. Les participants pourront intégrer la chambre d'hôtel/appartement après leur signalement au secrétariat. La restauration est prise en charge à partir du repas du soir.
- Le jour du départ :

Les participants devront libérer la chambre d'hôtel avant 12h / l'appartement avant 10H.

Voir tableau des tarifs sur le site internet.

## OPTIONS

**Art. 4 – La Musique de Chambre** peut être choisie :

- en tant que discipline principale, le coût correspond au tarif indiqué dans la grille tarifaire.
- en tant qu'option, le coût correspond au tarif indiqué dans la grille tarifaire.

**Art. 5 – Les Projets d'Artistes :**

Pour l'Édition 2017, les bourses des Projets d'Artistes seront accordées dans le cadre des prestations avec Orchestre.

Les documents et conditions de participation seront communiqués par le secrétariat, sur demande.

## REGLEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

**Art. 6 –** Le règlement doit impérativement accompagner le bulletin d'inscription (voir formulaire à télécharger, en ligne).

- Une facture peut être délivrée sur demande.

**Art. 7 –** 2 modalités de paiement au choix :

1) Règlement de la totalité des frais, immédiatement, par chèque ou virement bancaire, le jour de l'inscription.

2) Règlement en 2 fois :

- 30% de la somme totale due, par chèque ou virement bancaire, le jour de l'inscription.
- Le solde au 20 juin 2017, par chèque ou virement bancaire.

**Art. 8** Formes de paiement acceptées / informations complémentaires :

➢ par virement bancaire :

Banque : Banque de Savoie, Val d'Isère (1380)

Ordre : Académie musicale de Val d'Isère

N° de compte : 00047130175 clé 63

IBAN : FR76 1054 8000 1300 0471 3017 563

Code BIC (SWIFT) : BSAVFR2C

➢ par chèque bancaire, à l'ordre de : Académie Musicale les Cimes de Val d'Isère

Envoyer le chèque à l'adresse suivante :

Académie Musicale les Cimes de Val d'Isère

Rue du Coin, Hôtel Bellier

73050 VAL D'ISERE

France

**IMPORTANT :**

\* Aucune inscription ne sera enregistrée sans le règlement minimum des arrhes (soit 30% du montant total dû).

**IMPORTANT, POUR TOUT VIREMENT BANCAIRE:**

\* Le candidat s'engage à prendre à sa charge les frais de virements bancaires. Dans le cas où des frais bancaires seraient imputés à l'Académie par erreur, les participants seraient tenus de les rembourser dans les meilleurs délais.

\* Le nom du candidat doit être clairement mentionné sur le virement bancaire.

\* Une photocopie du reçu du virement bancaire devra être jointe au bulletin d'inscription.

Attention : les virements postaux, les mandats postaux ne seront pas acceptés.

## HEBERGEMENT

**Art. 9** - L'Académie s'occupe de toutes les réservations liées à l'hébergement, soit :

Session 1 : 7 nuits

Session 2 : 7 nuits

Session 1 et 2 : 14 nuits

**Art. 10** - L'Académie dispose d'un nombre limité de chambres/appartements pour chaque session. Il est donc conseillé aux participants de s'inscrire rapidement.

- A la fin du stage, les participants pourront prolonger leur séjour, s'ils le souhaitent, et bénéficier de tarifs préférentiels. L'administration devra être prévenue 72H à l'avance mais ne sera toutefois en mesure de confirmer les nuits supplémentaires qu'en dernière minute.

Les accompagnants (famille, amis, conjoints, ...) pourront bénéficier de tarifs préférentiels. Ils devront se mettre en contact avec l'Académie dans les meilleurs délais.

**Art. 11** - Il est possible de répéter dans la chambre d'hôtel/appartement, fenêtres et portes fermées (horaires à déterminer avec l'administration de l'Académie).

- Toute personne qui occasionnerait des dégradations de matériel serait tenue de dédommager l'hôtel/la résidence. De même toute personne qui troublerait l'ordre public ou le repos nocturne de ses voisins serait exclue de l'hôtel/la résidence sans remboursement.

Le non-respect de ce règlement pourra entraîner une exclusion sans remboursement.

## INSCRIPTION

**Art. 12** -

**2 possibilités :**

Envoi du formulaire d'inscription,

❖ par internet, à l'adresse suivante : [contact@academiemusicale-valdisere.com](mailto:contact@academiemusicale-valdisere.com) (suivi du règlement en tout ou partie, cf. article 7)

❖ Par courrier postal (accompagné du règlement en tout ou partie, cf. article 7)

A renvoyer (avec le règlement) à l'adresse suivante:

Académie Musicale les Cimes de Val d'Isère

Rue du Coin, Hôtel Bellier

73050 VAL D'ISERE - France

Voir formulaire d'inscription téléchargeable sur le site internet (format pdf).

Pour tout virement bancaire, transmettre par courrier ou courriel une copie du reçu du virement.

**Art. 13** - Toute confirmation d'inscription vous sera adressée uniquement par courriel, n'oubliez pas de nous communiquer votre adresse email.

**Art. 14** - Aucun dossier ne sera pris en considération sans règlement préalable (montant minimum des arrhes : 30% du montant total de la cotisation).

**Art. 15** - Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée.

Pour les inscriptions tardives, l'Académie ne garantit pas le choix du professeur.

**Art. 16** - Après le commencement du stage, il n'est plus possible de changer de professeur. L'étudiant pourra rajouter un ou plusieurs cours (voir tarifs auprès de l'administration).

**Art. 17** - Si le niveau du stagiaire s'avère insuffisant, le professeur peut le requalifier en « auditeur libre ». Dans ce cas, le participant ne sera redevable que du tarif « auditeur libre ».

## CESSION

**Art. 18** - Les prestations pourront être enregistrées. Des photos et articles pourront être publiés. Par sa participation aux Cimes de Val d'Isère, le stagiaire cède à l'Académie le droit de fixer, reproduire, faire reproduire ses prestations sur tous supports existants ou à venir, ainsi que le droit de les diffuser (par radio, télévision, internet...) en France ou à l'étranger.

Il autorise la captation de son image (master classes, concerts etc...) en vue de la réalisation d'une œuvre audiovisuelle à caractère pédagogique et/ou commercial, et donne l'autorisation expresse que son image ainsi fixée soit incorporée à titre gratuit dans l'œuvre audiovisuelle susvisée en vue de sa reproduction, de sa représentation et de son exploitation par tous modes et procédés connus ou inconnus à ce jour, sur tous supports, en tous foras, dans le monde entier, intégralement ou partiellement, et ce pendant toute la durée pour laquelle ont été acquis les droits des auteurs de l'œuvre, y compris tous renouvellements de ces droits.

## ANNULATION

**Art. 19** - Si un stagiaire annule sa master classe, l'Académie ne remboursera que sur présentation d'un certificat médical ou d'une preuve irréfutable de l'impossibilité pour l'intéressé(e) de se rendre au stage. Dans tous les cas, les arrhes ne seront pas remboursables.

**Art. 20** - Après le 20 juin 2017 (pour les inscriptions en master classes uniquement), aucune annulation ni changement de cours ne seront acceptés. L'étudiant restera donc redevable des sommes dues.

**Art. 21** - L'Académie se réserve le droit, en cas d'évènements extérieurs indépendants de sa volonté ou en cas d'indisponibilité d'un ou des professeurs ou d'insuffisance de participants, d'annuler tout ou partie du stage. Les sommes versées seront alors restituées dans les meilleurs délais, à l'exclusion de toute indemnité.

**Art. 22** - Les stagiaires quittant le stage ne pourront prétendre à aucun remboursement. Ceci s'applique également à l'hébergement et la restauration.

## CONDITIONS GENERALES

**Art. 23** - Bien que l'Académie a pris toutes les garanties nécessaires en vue d'assurer ses stagiaires sur toute la durée de la session (dans la limite du territoire français), il est recommandé de contracter une assurance pour les instruments et les effets personnels.

**Art. 23** - L'inscription à l'Académie des Cimes de Val d'Isère implique l'acceptation du règlement dans son intégralité.

Pour les mineurs de plus de 16 ans, la signature d'un parent responsable ou d'un tuteur légal est obligatoire. Une déclaration déchargeant l'Académie de toute responsabilité doit être fournie lors de l'inscription du stagiaire.

**Art. 25** - L'Académie accueille les mineurs accompagnés dans le cadre de forfaits privilégiés (voir tarifs « packages familles » en ligne).

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**Art. 26** - Pupitres :  
Les stagiaires doivent apporter leur pupitre.

**Art. 27** - Musique de Chambre :  
Pour la pratique de la musique de chambre, il est recommandé de venir avec des partitions du répertoire souhaité.

**Art. 28** - Navette :

L'Académie prévoit un service de navette à partir de Chambéry. Les horaires et bulletins d'inscription seront communiqués début mai, en ligne.

- Départ de Chambéry - Gare SNCF les 23 et 30 juillet.
- Retour de Val d'Isère vers Chambéry les 30 juillet et 6 août.

La navette ne circulera que ces jours-là et pour un seul voyage. Comptez 2h30 de voyage. La réservation, via bulletin d'inscription, est obligatoire.

**Art. 29** – Important – Communication :

Dans un souci de traçabilité, l'Académie traite toutes les demandes par email uniquement.